

### Questions au Feuilleton

5. Combien d'avions à réaction Learstar la Federal Express Company de New York achète-t-elle et combien d'argent a-t-elle déposé auprès de Canadair?

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Le 14 décembre 1976, la société Canadair avait reçu 58 commandes provenant de 31 sociétés et accompagnées de dépôts pour l'achat d'avions à réaction LearStar. Le montant de dépôt initial standard, payable à la signature du contrat, équivaut à 5 p. 100 de la valeur de la commande. Pour des raisons de confidentialité commerciale, les noms des acheteurs ne seront pas révélés.

2. Aucune banque n'a, à ce jour, prêté d'argent dans le cadre du projet LearStar. Des négociations avec deux banques à charte sont actuellement en cours.

3. Le premier vol du LearStar aura lieu en février 1978. La certification est prévue pour avril 1979.

4. Les acheteurs ont versé un dépôt de 5 p. 100 à la signature du contrat. Ils devront verser encore 20 p. 100, douze mois avant la date de livraison et le reste, soit 75 p. 100, à la livraison de l'appareil. Les contrats peuvent être annulés si Canadair ne livre pas l'appareil dans les douze mois suivant la date de livraison prévue. Dans ce cas, Canadair devra remettre à l'acheteur son dépôt.

5. La Federal Express a commandé 25 appareils LearStar et signé un droit d'option pour l'achat de 25 autres appareils. Le montant du dépôt versé par la Federal Express est un renseignement confidentiel.

### LE DÉMÉNAGEMENT D'UNE DIVISION D'E.M.R.

Question n° 1368—**M. Jones:**

1. A-t-on annoncé, au printemps 1976, que la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources déménagerait à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, pourquoi a) n'est-on pas encore certain si le déménagement aura effectivement lieu, b) soutient-on, au cabinet du ministre, que cette question est en suspens?

2. Est-il maintenant prévu que cette direction déménagera à Moncton?

**L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):**  
1. Non.

2. Non.

### LES PRODUITS DÉRIVÉS DU COLZA

Question n° 1516—**M. Hnatyshyn:**

1. Le Canada est-il a) importateur net de produits dérivés de la graine de colza, b) exportateur net de graines de colza brutes?

2. Est-il exact que l'aplatissage et le raffinage de la graine de colza brute donnent environ \$3 de valeur ajoutée par boisseau?

3. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que le Canada devienne exportateur net de produits dérivés de la graine de colza?

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** 1. a) Le Canada est un exportateur net de produits dérivés de la graine de colza. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1976, le Canada a exporté 41,387 tonnes métriques d'huile de colza et 33,325 tonnes métriques de farine de colza. Il n'y a eu aucune importation de ces produits. b) Les exportations de graine de colza brute, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1976, se sont élevées à 668,404 tonnes métriques. Au cours de cette période, il n'y a eu aucune importation.

2. L'aplatissage et le raffinage de la graine de colza ajoutent environ \$3 à la valeur d'un boisseau de graine de colza.

[M. McKenzie.]

3. Même si le Canada est un exportateur net de graine de colza et de produits dérivés, le gouvernement encourage l'industrie à trouver de nouveaux débouchés et à élargir ses marchés actuels au moyen de missions techniques et commerciales, de colloques techniques, de programmes de recherche et de tests de farine et d'huile, au pays comme à l'étranger, et travaille en étroite collaboration avec l'Association de la graine de colza du Canada à ces travaux.

### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PRÉVISIONS D'EMPLOI À LA SUITE DU DÉMÉNAGEMENT À CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)

Question n° 1606—**M. Herbert:**

Quelles sont, pour 1980-1981, les prévisions d'emploi, par groupes, pour le bureau principal des Affaires des anciens combattants à Charlottetown (I.-du-P.-É.) et combien de postes seront désignés a) unilingues anglais, b) bilingues, c) unilingues français?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Étant donné que les analyses des implications du déménagement sur l'ensemble du personnel du ministère ne sont pas terminées, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question pour l'instant.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE SOLUTION GOUVERNEMENTALE AU PROBLÈME DE L'ENDETTEMENT DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

**M. Adrien Lambert (Bellechasse)** propose:

Que la Chambre constate avec désarroi l'accroissement phénoménal de l'endettement du fédéral, des provinces et des municipalités, ce qui est en voie de conduire notre pays à l'éclatement; et

Que, de plus, cette Chambre déplore le fait que le gouvernement ne présente aucune formule nouvelle de financement du secteur public qui serait de nature à corriger la situation, comme par exemple un amendement à la Loi de la Banque du Canada, pour lui permettre de monnayer le crédit de la nation, afin de consentir des prêts à long terme au gouvernement fédéral et aux provinces à un taux d'intérêt correspondant aux frais d'administration, contrairement à la limite de six mois comme c'est le cas actuellement et afin d'éviter aux Canadiens de payer jusqu'à cinq fois le montant des emprunts contractés par les différents gouvernements des institutions bancaires en vertu du mode de financement actuel.

—Monsieur l'Orateur, c'est peut-être par un ensemble de circonstances que je m'explique un peu difficilement que très souvent, lorsqu'il s'agit d'un jour d'opposition du Parti Crédit Social du Canada, on sent le besoin de présenter toutes sortes de questions de privilège aussi importantes les unes que les autres. J'espère que cela n'est pas fait dans l'intention de raccourcir la période de temps consacrée à la motion qui fait l'objet du débat de ce jour, mais je suis obligé de penser que si on a découvert que, aujourd'hui, il était important de soulever la première question de privilège se rapportant au retard que le gouvernement apporte à présenter une loi se rapportant aux